



FÉDÉRATION SUISSE DE TCHOUKBALL

Liste des matchs reconnus par la Commission d'arbitrage de la FSTB (CA) pour l'obtention des points d'arbitrage

(selon art. 3.4 b du règlement de formation des arbitres).

Les matchs rentrant en considération pour la saison en cours sont ceux joués entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année suivante. Les matchs joués après le 30 juin de l'année qui suit, entrent dans le décompte de la saison suivante.

Matchs du championnat suisse de Tchoukball

Tous les matchs sont reconnus. Chaque tiers-temps de 15 minutes compte pour 1 point. Si plusieurs arbitres sifflent durant le même match, il faut l'indiquer sur la feuille de match qui seule fait foi pour le décompte des points d'arbitrage.

Tournois de clubs

Les matchs des tournois des clubs de la FSTB sont reconnus. Les dates sont disponibles sur le site web de la FSTB www.tchoukball.ch.

Chaque match (junior ou adulte indifféremment) compte pour 1 point pour autant que la durée du match soit de 12 minutes au minimum et que l'arbitre inscrive son arbitrage sur la feuille ad hoc située normalement à la table officielle et que cette feuille soit transmise à la commission d'arbitrage par les organisateurs du tournoi.

Rappel de l'Art. 3.4 e) : Un maximum de 3 points (pour les arbitres 1) et de 5 points (pour les arbitres 2) peut être acquis lors de matchs juniors (M12, M15, M18).

Equipes suisses et interclubs

Les matchs officiels et amicaux sont également reconnus par la FSTB pour le décompte des points d'arbitre. Les feuilles de matchs des rencontres concernées font foi.

En revanche, il a été décidé de ne plus reconnaître les arbitrages effectués durant les entraînements pour des questions de comptabilisation.

Autres

Si des rencontres non prévues dans ce document sont organisées et sont susceptibles de compter pour les points d'arbitre, la CA avertira les arbitres en temps voulu.

Pour toute question, contacter le responsable de la commission d'arbitrage (Ses coordonnées se trouvent sous www.tchoukball.ch).